Rapport 2021

RAPPORT D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

GENERALI INVESTMENTS SICAV
SRI EUROPEAN EQUITY

GIS SRI European Equity est classé article 9 de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Rapport portant sur le compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY au 31 décembre 2021.

Le compartiment GIS SRI European Equity a reçu le Label FNG 2022 du Forum Nachhaltige Geldanlagen e.V. (FNG) et le «Label ISR» (SRI Label) de EY en décembre 2021 pour une période de 3 ans Les labels visent à inspirer la confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables. De plus amples informations sur les labels et les méthodologies sont disponibles sur les sites internet respectifs : https://fng-siegel.org/application/, https://www.lelabelisr.fr/label-isr/.

www.generali-invest.com

GENERALI INVESTMENTS

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne le compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY, compartiment présentant un objectif de durabilité, labélisé Investissement Socialement Responsable (label ISR, créé et soutenu par le ministère français de l'Economie et des Finances, version 2 entrée en vigueur le 23 octobre 2020) et de catégorie d'investissement dit « article 9 »[1] selon la définition du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers , *Sustainable Finance Disclosure Regulation* – SFDR. Il est à lire conjointement avec le rapport d'Investisseur Responsable de Sycomore AM. Il détaille les objectifs du compartiment, les critères d'investissement pris en compte dans sa gestion, les performances de durabilité des investissements au 31 décembre 2021 ainsi que des informations relatives aux activités d'engagement et de votes en assemblées générales sur l'année 2021.

Le présent rapport complète le Code de transparence AFG-FIR-Eurosif des compartiment actions labélisés ISR qui détaille les méthodes et moyens déployés pour la gestion ISR et répond aux exigences du label ISR en matière de reporting de performances environnementales, sociales, de gouvernance et de droits humains. Dans un souci de cohérence, il tient partiellement compte des exigences de l'Article 29 de la loi Energie-Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 au titre de l'année 2021, ainsi que des exigences relatives au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Sycomore AM a choisi de publier un tel rapport pour tous ses compartiment labélisés ISR.

Pour plus d'information sur les méthodes et moyens déployés pour l'analyse en matière de développement durable des entreprises de notre univers d'investissement, consulter le rapport d'Investisseur Responsable de Sycomore AM.

Le compartiment de SICAV n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Avant d'investir, consultez le DICI de l'OPCVM disponible sur le site internet : www.generali-invest.com. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2021 ou 2020 pour la plupart). Les performances ESG présentées sont celles des entreprises dont les actions figuraient à l'actif net du compartiment au 31 décembre 2021 et ne représentent donc pas une contribution directe du compartiment à ces performances. Le Label ISR, créé et soutenu par le ministère des Finances, permet l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Il vise à guider les investisseurs mais n'offre pas de garantie du capital investi et n'atteste pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers du compartiment.

[1] Selon le règlement SFDR, un compartiment dit « article 9 » a pour objectif l'investissement durable. Le règlement définit un investissement durable comme « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. ».

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

SOMMAIRE 3

1.GIS SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment LABÉLISÉ ISR et CLASSÉ ARTICLE 9 SFDR 4

1.1. La philosophie d'investissement et les objectifs 4

1.2. Les critères de sélection 6

1.3. La gestion des risques de durabilité 8

2. Les indicateurs de durabilité du compartiment 11

2.1. La répartition des investissements avec un objectif environnemental ou social 12

2.2. Les Notes SPICE 13

2.3. La diversité de genre des comités exécutifs 14

2.5. La Net Environmental Contribution 15

2.6. La Contribution Sociétale des produits et services 16

2.7. L'exposition aux énergies fossiles 17

2.8. L'empreinte carbone 18

2.8. La croissance des effectifs 19

2.9. Les politiques de droits humains 19

3. Les ENGAGEMENTS et les VOTES en assemblées générales 21

3.1. Le dialogue 21

3.2. Les Engagements 22

3.3. Les Votes 25

4. L'exposition aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU 27

Annexe 1 :

INVENTAIRE DES ENTREPRISES INVESTIES AU SEIN DU COMPARTIMENT GIS SRI EUROPEAN EQUITY AU 31.12.2021 31

Annexe 2 :

LISTE DES ENTREPRISES DU COMPARTIMENT GIS SRI EUROPEAN EQUITY AUXQUELLES NOUS AVONS PROPOSÉ DES AXES D'AMÉLIORATION EN 2021 33

Annexe 3 :

EXEMPLE DE CONTRIBUTION SOCIETALE DANS LE SECTEUR DES UTILITIES 34

Annexe 4 :

EXEMPLE D'APPLICATION DE L'EXPOSITION AUX ODDs SUR L'ENTREPRISE AIR LIQUIDE 36

1. GIS SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment LABÉLISÉ ISR et CLASSÉ ARTICLE 9 SFDR

1.1. La philosophie d'investissement et les objectifs

L'objectif du compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY est de surperformer l'indice de référence MSCI Europe - Net Total Return et de fournir une appréciation du capital à long-terme en investissant, selon un processus d'Investissement socialement responsable (ISR), dans des sociétés cotées qui (i) contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services ou de leurs pratiques, (ii) ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs (ii) ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable, et (iii) suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le compartiment présente un objectif de durabilité conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

L'objectif de durabilité du compartiment vise, au travers des entreprises sélectionnées, une recherche d'impacts sociaux et environnementaux positifs qui se concrétise à trois niveaux :

Intentionnalité - Le processus de sélection de valeurs et de construction de portefeuille, décrit ci-après, s'appuie sur quatre indicateurs de quantification de la contribution des entreprises aux enjeux environnementaux d'une part et sociétaux d'autre part.

Le premier, la *Net Environmental Contribution* (NEC) délivre une contribution environnementale nette, qui mesure le degré d'alignement des modèles économiques financés avec la transition écologique, intégrant les dimensions climat et biodiversité.

Le second, la Contribution Sociétale des produits & services (CS), agrège la Contribution Sociétale nette des produits et services des entreprises.

Le troisième, le Good Job Ratings (GJR), permet d'évaluer la Contribution Sociétale des entreprises en qualité d'employeurs et d'acteurs économiques à travers le monde et dans les différents territoires où elles sont implantées.

Le quatrième critère est celui de la Diversité des Genres, avec le nombre de femmes au sein des postes de Direction clés et enfin, le cinquième critère est lié à la qualité Leadership des pratiques des entreprises, avec un Green Flag dans l'analyse de « Influence et Proactivité » du pilier Société de SPICE.

Le compartiment a pour objectif de surperformer son indice de référence par rapport à au moins deux indicateurs, qui sont l'indicateur de féminisation du comex et la NEC.

Additionnalité - Au cœur de la démarche d'investisseur responsable de Sycomore AM, la promotion des meilleures pratiques, réalisée via son engagement actionnarial détaillé au chapitre 3, est vecteur d'amélioration des performances des entreprises sur ces enjeux. En particulier, le compartiment vise notamment à accompagner des entreprises dans la transformation de leur modèle économique vers plus d'impacts sociaux positifs et moins d'impacts négatifs. La démarche d'engagement actionnarial est d'autant plus essentielle sur ces entreprises en transformation.

1. GIS SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment LABÉLISÉ ISR et CLASSÉ ARTICLE 9 SFDR

Mesure – Les critères appliqués au compartiment permettent de rendre compte de l'alignement des investissements de Sycomore AM avec l'intention du compartiment et de les positionner par rapport à l'indice de référence. Ainsi, nous présentons, au chapitre 2, les contributions environnementale et sociétale nettes du portefeuille ainsi que d'autres indicateurs de mesure de la performance de durabilité du compartiment, et au chapitre 4, nous rendons compte de l'exposition des entreprises investies aux ODD.

Sans contrainte de secteur, de style ou de taille de capitalisation, le compartiment investit au moins 90% de son actif net en actions cotées émises par des sociétés européennes conformes au processus ISR de Sycomore AM. Les entreprises éligibles sont sélectionnées selon un processus d'investissement rigoureux et une analyse intégrée qui s'appuie sur le modèle SPICE[2] de Sycomore AM décrit dans sa politique d'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)[3].

[2] SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment.
[3] La politique d'intégration ESG de Sycomore AM détaille les éléments pris en compte dans son modèle d'analyse fondamentale SPICE. Elle est disponible sur le site de Sycomore AM : https://www.sycomore-am.com/60f52ae9-Politique_integration_ESG_juillet_2021_vf.pdf

1.2. Les critères de sélection

En cohérence avec l'objectif du compartiment, l'univers éligible est construit en appliquant les filtres d'exclusion et de sélection ESG suivants :

- **Un filtre d'exclusion des principaux risques et incidences négatives en matière de durabilité**

Le filtre d'exclusion permet d'écarter les entreprises présentant des risques ou des incidences négatives en matière de durabilité selon le principe de double matérialité tel que définis par la Commission Européenne : c'est-à-dire, en tenant compte, d'une part des risques pouvant affecter la valeur de l'entreprise, et d'autre part des incidences négatives sociales ou environnementales de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes. Il s'agit également d'évaluer l'interconnexion des deux éléments.

Une entreprise est ainsi inéligible au compartiment si elle est impliquée dans des activités exclues par notre politique d'exclusion ISR[4] pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, si elle a une note SPICE inférieure ou égale à 3/5 et si la note du pilier Investors de SPICE (modèle économique uniquement) est strictement inférieure à 3/5. Une entreprise est exclue si elle est concernée par une controverse de niveau 3/3. En cohérence avec ce critère, l'équipe de gestion attache une importance particulière aux modèles économiques des entreprises en analysant leur visibilité, les perspectives de croissance et les leviers de création de valeurs.

Conformément à la définition d'investissement durable du règlement SFDR, ce filtre permet ainsi de :

1. Prévenir l'exposition du compartiment à des préjudices importants à travers l'intégration des principales incidences négatives (ou « *PAI* » pour *Principle Adverse Impacts*) dans l'analyse SPICE[5] et ;

2. S'assurer du respect de principes de bonne gouvernance et de maîtrise des risques ESG[6] au-delà de l'objectif environnemental et social du compartiment.

- **Un filtre de sélection de contributions environnementales ou sociales positives**

Le choix d'un critère de sélection permet de favoriser les entreprises présentant des solutions en matière de durabilité :

- Pour être éligible à l'investissement, les entreprises doivent être pérennes soit à travers leurs produits et services :
    - Ce qui nécessite une Contribution Environnementale Nette (NEC) supérieure ou égale à +10% ou une Contribution Sociétale (CS) des produits et services supérieure ou égale à +10% ;

[4] Pour plus d'information sur les activités exclues, consulter la politique d'exclusion de Sycomore AM : https://www.sycomore-am.com/623d7231-2022_03_24_Sycomore_AM_-_Politique_exclusion_2022.pdf.

[5] Les incidences négatives visées par les indicateurs dits « *PAI* » (« *Principal Adverse Impacts* ») tels que définis dans l'Annexe 1 de la norme technique du règlement *SFDR* sont intégrées à travers les critères d'analyses du modèle SPICE, en fonction de leur matérialité au regard des activités et géographies de l'entreprise et de la disponibilité des informations correspondantes.

[6] Pour plus d'informations sur la manière dont les risques ESG sont intégrés dans notre analyse, consulter la politique d'intégration de Sycomore AM : https://www.sycomore-am.com/60f52ae9-Politique_integration_ESG_juillet_2021_vf.pdf.

- Soit à travers leurs pratiques, avec un focus particulier sur l'une des thématiques suivantes :

- Emploi : Avec une note Good Job Ratings supérieure à 45 ou avec le critère Leadership supérieur ou égal à 70 dans l'un des éléments de l'évaluation de la note globale GJR (quantité, qualité et géographie de l'emploi) ;
- Diversité des genres : Avec le nombre de femmes occupant des postes de direction clés, supérieur ou égal à la moyenne de l'indice MSCI Europe ;
- Leadership dans les pratiques : Avec un Green Flag dans l'analyse de « Influence et Proactivité » du pilier Société de SPICE.

L'univers d'investissement éligible du Compartiment est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à son univers d'investissement initial, à savoir les actions cotées émises par des sociétés européennes (telles que définies dans le prospectus).

La société doit ainsi respecter au minimum 1 des 5 critères de sélection suivants[7] :

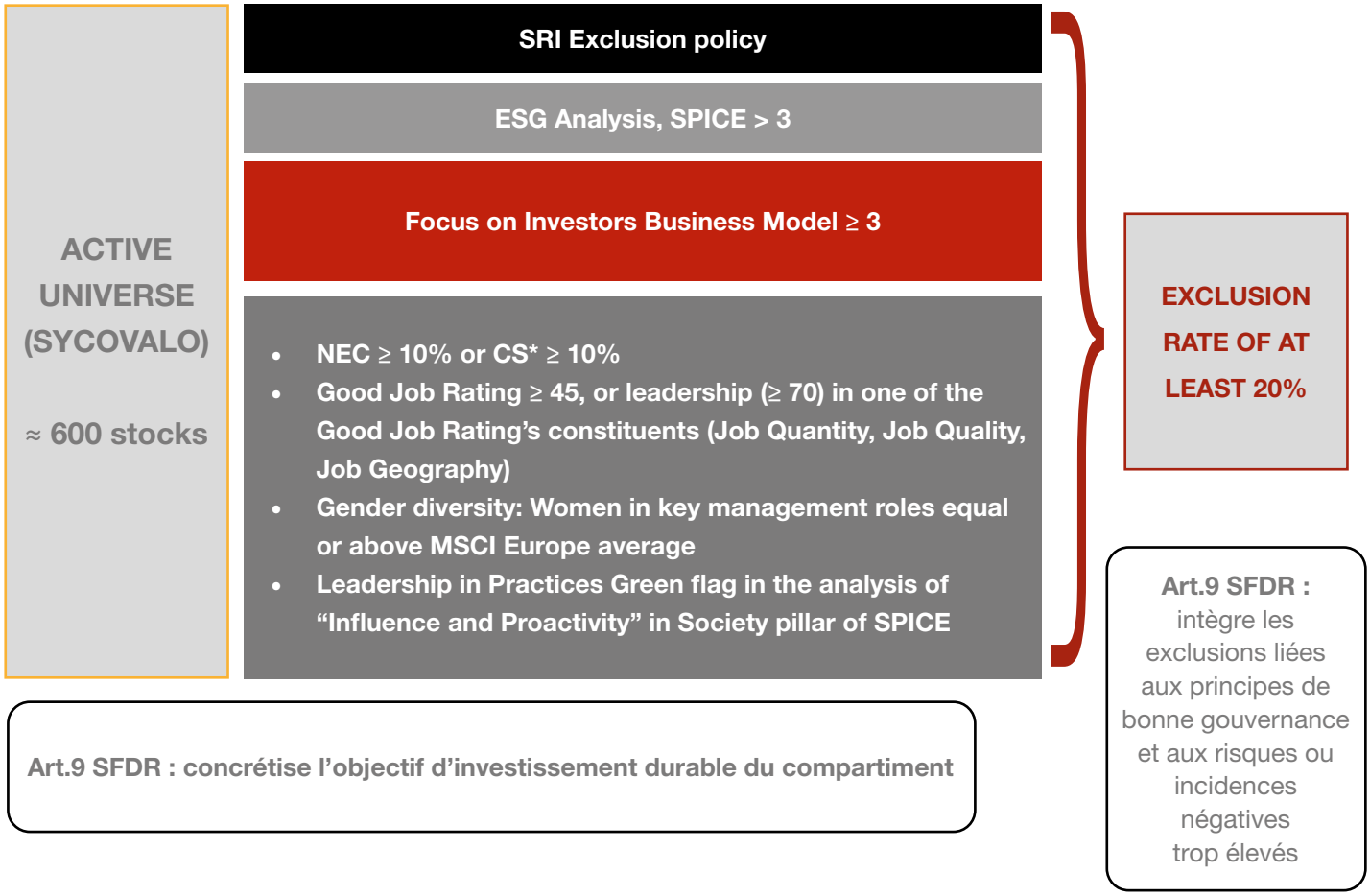

L'analyse SPICE porte sur au moins 90% des actifs nets du Compartiment (hors obligations d'Etat et liquidités) et est appliquée en permanence.

[7] Pour plus d'information sur le processus d'investissement socialement responsable, consulter le Code de transparence AFG-FIR-Eurosif du compartiment Sycomore SRI European Equity. Les principales caractéristiques du compartiment sont disponibles sur notre site.

1.3. La gestion des risques de durabilité

La gestion de l'exposition du compartiment aux risques de durabilité est notamment assurée par le critère de note minimale SPICE. En effet, le modèle d'analyse SPICE prend en compte à la fois les risques et les impacts de durabilité, deux concepts intrinsèquement liés. SPICE, à travers ses 90 critères sous-jacents, intègre une analyse de l'exposition et de la gestion par l'entreprise des risques de durabilité tels que ceux liés à l'éthique des affaires, la fiscalité, les droits humains, les conditions de travail, la chaine de sous-traitance, les catastrophes environnementales, la transition écologique et énergétique, la protection des données individuelles, etc.

Les principales incidences négatives et en particulier les 14 indicateurs *PAI* du règlement SFDR obligatoires applicables aux entreprises, sont également pris en compte dans SPICE.

L'ensemble de ces éléments est explicité dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

Le respect de la politique d'exclusions ISR de Sycomore AM vise également à limiter l'exposition du compartiment à certains risques de durabilité associés aux activités controversées par leurs impacts négatifs environnementaux ou sociaux importants. Sont couverts, l'armement controversé et conventionnel, le tabac, les pesticides, la pornographie, la violation des principes du pacte mondial des Nations Unies, les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels) et plus largement la production d'électricité carbonée. La majorité des exclusions est définie par des critères strictes basés sur des niveaux d'exposition du chiffre d'affaires des entreprises. Sur l'énergie en particulier, et afin de permettre, selon les stratégies d'investissement des fonds, d'accompagner les entreprises ayant défini des plans de transition robustes, des exclusions avec des seuils de tolérance sont utilisées. De même, dans une approche de dynamique de progrès visant à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, Sycomore AM a défini une démarche d'engagement spécifique aux entreprises exposées aux énergies fossiles[8].

[8] L'approche d'engagement de Sycomore AM sur les énergies fossiles est détaillée dans sa Politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial.

Zoom sur la gestion des risques liés au changement climatique et à la biodiversité

Le changement climatique est une des principales pressions recensées par l'IPBES[9] en 2019 sur l'érosion de la biodiversité et il entretient de nombreuses interactions et interdépendances avec les autres enjeux environnementaux, comme détaillé dans notre Stratégie Capital Naturel et largement documenté par le GIEC (Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), le MEA ou les Limites Planétaires[10]. De même, la capacité d'adaptation au changement climatique est fortement dépendante de la résilience de nos écosystèmes, mesurée par leurs biodiversités et intimement liée à nos modes d'exploitation des ressources biotiques et abiotiques et à notre gestion des déchets.

Ainsi, la gestion des risques de Sycomore AM liés au changement climatique et à la biodiversité est plus largement intégrée à sa gestion des risques liés aux impacts sur l'environnement. Elle est intégrée à l'outil d'analyse fondamentale Sycovalo qui modélise les analyses financières et extra-financières grâce à notre méthode d'évaluation par partie prenante SPICE et à la NEC, *Net Environmental Contribution*, qui couvrent l'ensemble des enjeux climatiques, les enjeux reliés à la biodiversité, comme l'utilisation de l'eau et les pollutions, et les enjeux liés aux ressources, comme les déchets. Cette intégration est réalisée dans le E, pour la partie prenante « Environnement » de SPICE et également dans les analyses de la gouvernance et du modèle économique des entreprises dans le I, Investisseurs. Le modèle d'analyse SPICE a été révisé en 2019 pour mieux intégrer la dimension dynamique des modèles économiques et les recommandations internationales de la TCFD, *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*, tout en conservant une approche Capital Naturel prônée par la TNFD, *Taskforce for Nature-related Financial Disclosures*, plus large que le seul volet climatique. Sont évalués en particulier :

- Le risque de transition vers une économie environnementalement soutenable : il pèse 50% de la note E et combine 3 analyses :
  - L'impact du modèle économique, mesuré grâce à la NEC, qui reflète le risque de transition actuel. Elle compose l'essentiel de la note de risque de transition. Elle peut être complétée par des éléments de classification comme la part verte au sens de la taxonomie européenne ou la part verte du label Greenfin.
  - Le critère « Trajectoire et Alignement », qui évalue la trajectoire prise par l'entreprise et les éléments quantifiables d'alignement, comme son plan stratégique, l'évolution de son mix de produits, de clients, de technologies et ou d'achats, ses investissements et/ou désinvestissements programmés, impactant le climat, la biodiversité ou les ressources utilisées. Certains de ces éléments peuvent être traduits en évolution de NEC future et en mesures d'alignement avec les trajectoires de hausse induite de température, basées notamment sur la *Sectorial Decarbonization Approach*, SDA, la méthode *Science-Based 2°C Alignment*, SB2A ou la *Science Based Targets Inititiave*, SBTi. L'ensemble de ces éléments apporte une dimension dynamique et prospective à la note du risque de transition ;
  - Le critère « Différentiation verte », telle que l'écoconception, les démarches d'analyse de cycle de vie ou le leadership écologique. Il sert à capter une différentiation intra-sectorielle, les deux précédents critères étant universels, c'est-à-dire trans-sectoriels. Ces facteurs d'analyse par rapport aux pairs permettent d'affiner la note du risque de transition.

[9] IPBES : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.*

[10] Cf. l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire ou *Millenium Ecosystem Assessment* (MEA), cf. http://www.millenniumassessment.org/fr/, Outside the Safe Operating Space of the Planetary Boundary for Novel Entities, février 2022, https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acs.est.1c04158 et plus largement travaux du Stockholm Resilience Centre, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat.

- Les risques physiques, générés par les conséquences physiques de la perte de biodiversité, du dérèglement climatique et plus largement des dégradations de l'environnement : ils sont estimés sur une échelle de 1 à 5 en intégrant, autant que possible, les risques sur les actifs de l'entreprise ainsi que sur sa chaîne de valeur, de ses fournisseurs à ses clients. Ils représentent 10% de la note E.
- Les 40% restant de la note E évaluent l'entreprise sur l'empreinte environnementale de ses opérations et sur sa stratégie environnementale.

Pour chacune de ces évaluations y compris pour la NEC, le périmètre pris en compte inclut :

- les 4 principales pressions exercées sur la biodiversité telles que recensées par l'IPBES en 2019 : l'usage des terres et des milieux aquatiques et marins, l'exploitation directe des ressources, le changement climatique et la pollution.
- l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris l'amont et l'aval, c'est à dire les scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval, dès qu'ils ont un impact significatif. De même, la NEC intègre l'ensemble de la chaîne de valeur jusqu'à l'usage final des produits et services proposés, et tient compte à la fois des impacts négatifs et positifs, comme l'énergie économisée, les émissions évitées (parfois appelées scope 4) ou les tonnes recyclées. La méthodologie est publique et disponible sur https://nec-initiative.org/.

Empreinte biodiversité

En complément, et afin de mieux quantifier l'impact absolu des investissements de Sycomore AM sur la biodiversité, nous explorons l'utilisation de la Corporate Biodiversity Footprint, CBF, d'Iceberg Data Lab, dont la méthodologie est décrite et accessible sur le lien suivant : https://www.icebergdatalab.com/documents/CBF_client_methodological_guide_April_22.pdf. Cette métrique modélise l'empreinte biodiversité des entreprises à partir de leurs principales sources de pollution : l'utilisation des sols, les émissions de gaz à effet de serre (GES), les rejets de polluants atmosphériques et de polluants dans l'eau. De plus, elle vise à intégrer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3). Ces éléments sont agrégés dans une empreinte exprimée en unité de surface, le km^2 MSA, pour *Mean Species Abundance*, soit l'abondance moyenne des espèces, exprimant la surface équivalente artificialisée par l'activité de l'entreprise. Le déploiement méthodologique opéré en 2021 sur tous les secteurs d'activité a permis d'atteindre un taux de couverture 64% sur l'ensemble des actifs de Sycomore AM investis en direct au 31/12/2021 (source : Sycomore AM). Sycomore AM travaille sur l'interprétation de ces empreintes pour de prochaines publications.

Au-delà de cette gestion des risques de durabilité, la stratégie d'alignement climat et biodiversité du compartiment au sens de l'Article 29 de la Loi Energie Climat repose sur une déclinaison de la stratégie de la société de gestion décrite dans le rapport Investisseur responsable de Sycomore AM.

2. LES INDICATEURS DE DURABILITÉ DU COMPARTIMENT

La performance de durabilité du compartiment est appréciée par plusieurs indicateurs, certains faisant l'objet de critères de sélection dans les décisions d'investissement et/ou d'objectifs de surperformance par rapport à l'indice de référence, exprimés *ex-ante*. D'autres indicateurs présentés ici ne sont pas liés aux critères de sélection du compartiment : leurs résultats peuvent varier d'une année sur l'autre, à la baisse comme à la hausse, en fonction des entreprises en portefeuille.

Le tableau suivant différencie ainsi les indicateurs utilisés comme filtres de sélection, ceux faisant l'objet d'objectifs de surperformance et ceux qui visent à donner une image à fin 2021 de la performance de durabilité du compartiment au-delà de ses objectifs *ex-ante*.

Indicateurs utilisés comme **filtres de sélection avant d'investir**		Indicateurs permettant **d'évaluer différentes dimensions de la performance de durabilité** du compartiment et reportés annuellement	
S P I C E	**NEC** * Exposition aux énergies fossiles **	Indicateurs de reporting sur l'atteinte d'objectifs **environnementaux**	**NEC** *
			Exposition aux énergies fossiles **
			Empreinte carbone **
	Contribution Sociétale des produits & services*	Indicateurs de reporting sur l'atteinte d'objectifs **sociaux**	**Contribution Sociétale des produits & services***
	The Good Jobs Rating*		Croissance des effectifs
	Diversité des genres*		Diversité de genre des comités exécutifs **
	Leadership dans les pratiques*		Politique Droits Humains **

Légende

* Indicateurs pour lesquels un objectif de surperformance est fixé dans le cadre du label ISR
** Indicateurs d'incidences négatives, dits *PAI* au sens du règlement *SFDR*

■ Indicateurs développés par Sycomore AM

Parmi ces indicateurs de performance, certains sont développés par Sycomore AM (la Contribution Sociétale des produits & services, le Good Jobs Rating) tandis que d'autres sont des indicateurs bruts issus de sources externes et des rapports annuels des entreprises (croissance des effectifs, féminisation du comité exécutif, mise en place de politique en matière de droits humains…). La NEC a été codéveloppée par Sycomore AM et est aujourd'hui développée par la NEC initiative.

Pour plus d'informations sur les méthodologies de reporting et les sources de données, *consulter le protocole de reporting de Sycomore AM en ligne*.

2.1. La répartition des investissements avec un objectif environnemental ou social

La définition d'un investissement durable encadrée par le règlement *SFDR*[11] précise la nature des objectifs environnementaux et sociaux auxquels un investissement durable dans une activité économique peut contribuer :

- Un investissement durable avec un objectif environnemental peut être mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés concernant :

  - la consommation d'énergie,
  - le recours aux énergies renouvelables,
  - l'utilisation de matières premières, d'eau et de terres,
  - la production de déchets,
  - les émissions de gaz à effet de serre,
  - les impacts sur la biodiversité, ou
  - l'économie circulaire.

- Un investissement durable avec un objectif social est un investissement qui contribue :

  - à la lutte contre les inégalités,
  - à la cohésion sociale,
  - à l'intégration sociale et à de bonnes relations de travail,
  - au capital humain dans son ensemble, ou
  - au développement des communautés économiquement ou socialement défavorisées.

Sur la base de cette définition et des indicateurs utilisés dans le processus d'analyse et de sélection du compartiment, les investissements répondant à un objectif environnemental d'une part et à un objectif social d'autre part, sont identifiés comme suit :

- Les investissements dont la NEC est supérieure ou égale à +10%, contribuant positivement à la transition écologique et à l'atténuation du changement climatique sont identifiés comme des investissements durables avec un objectif environnemental ;

- Les investissements durables avec un objectif social sont identifiés par les critères suivants, appliqués l'un après l'autre sans double comptage[12] :

  - Les investissements ayant une Contribution Sociétale des produits & services supérieure ou égale à 10% et contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de développement durable des Nations Unies ;
  - Les investissements la note P de SPICE est supérieure ou égale à 3.5 ;
  - Les investissements pour lesquels la note Comportement Citoyen est supérieure ou égale à 3.5 ;
  - Les investissements avec une note SPICE supérieure ou égale à 3/5, contribuant ainsi positivement aux enjeux de durabilité dans leur ensemble.

[11] Définition disponible à l'article 2, alinéa 17 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27/11/2079 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit *SFDR*

[12] En enlevant préalablement les investissements à NEC supérieure ou égale à +10%, afin d'éviter le double comptage entre investissements durables à objectif environnemental et social.

En ligne avec son objectif de durabilité, le compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY est ainsi exposé à fin 2021 à 96% d'investissement avec un objectif environnemental de 18% et avec un objectif social de 75%. Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements du compartiment en fonction de leur objectif de durabilité, tel que demandé dans les annexes des normes techniques du règlement SFDR relatif à la publication d'informations en matière de durabilité :

<table>
<tr><td rowspan="4">Investissements (compartiment exposés à 96% à fin 2021)</td><td rowspan="3">Durables</td><td rowspan="3">93%</td><td rowspan="2">Objectif environnemental</td><td rowspan="2">18%</td><td>Aligné à la Taxonomie européenne</td><td>N/A *</td></tr>
<tr><td>Autre</td><td>N/A *</td></tr>
<tr><td>Objectif social</td><td>75%</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Non durables</td><td>3%</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td colspan="7">Liquidités 4%</td></tr>
</table>

* À la date de ce rapport, les informations disponibles ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la Taxonomie européenne.

2.2. Les Notes SPICE

Nous apprécions la performance en matière durabilité de nos investissements notamment au travers de notre modèle d'analyse fondamentale SPICE[13]. Au 31 décembre 2021, les notes SPICE pondérées des investissements au sein du compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY (3,7/5) progressent par rapport à 2020 (3,4/5) et sont au-dessus de l'indice MSCI Europe Net Total Return (3,5/5).

	2020		2021	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
SPICE	3.4	3.1	3.7	3.5
S	3.5	3.1	3.4	3.1
P			3.5	3.4
I	3.5	3.4	3.2	3.1
C			3.8	3.5
E	3.4	3.1	3.5	3.2

	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return
Couverture (nombre)	100%	91%
Couverture (poids)	100%	94%

Source : Sycomore AM, données 2020 et 2021

[13] La note SPICE est la somme pondérée des notes S, P, I, C et E sous-jacentes avec la pondération par défaut suivante : 10%*S + 15%*P + 50%*I (avec 60% de la note I dédiée au modèle économique et 40% à la Gouvernance) + 10%*C + 15%*E. Cette pondération varie en fonction du secteur d'activités de l'entreprise.

2.3. La diversité de genre des comités exécutifs

Sur les enjeux de gouvernance, la féminisation du comité exécutif : l'écart entre la représentation des femmes au sein du comité exécutif et dans l'effectif global est un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'organisation. Bien que de nombreuses entreprises publient la part des femmes dans le management, elles le font à des niveaux hiérarchiques différents et la population de « managers » sous-jacente varie d'une entreprise à l'autre. Afin de disposer de données plus homogènes, agrégeables au niveau de chaque compartiment, Sycomore AM a choisi d'utiliser le pourcentage de femmes dans le comité exécutif.

En 2021, le taux de féminisation du comité exécutif des entreprises du compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY est de 23%, ce qui superforme l'indice MSCI Europe (21%) et la part des femmes dans l'effectif correspondant est de 41%, qui superforme également l'indice de référence (39%).

Certaines entreprises, comme DSM, AstraZeneca, Dassault Systèmes ou Orsted ont plus de 30% de femmes dans leurs comités de direction. D'autres ont des écarts particulièrement importants entre la féminisation de leurs effectifs et celle de leur comité de direction. Depuis plusieurs années, Sycomore AM échange avec les entreprises de son univers d'investissement afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de diversité et de promotion des femmes à tous les niveaux des organisations.

	2020		2021	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
Femmes présentes dans le comité exécutif	42%	38%	41%	39%
Couverture (nombre)			94%	94%
Couverture (poids)			94%	97%
Femmes présentes dans le comité exécutif	21%	19%	23%	21%
Couverture (nombre)			100%	99%
Couverture (poids)			100%	100%

Source : Sycomore AM

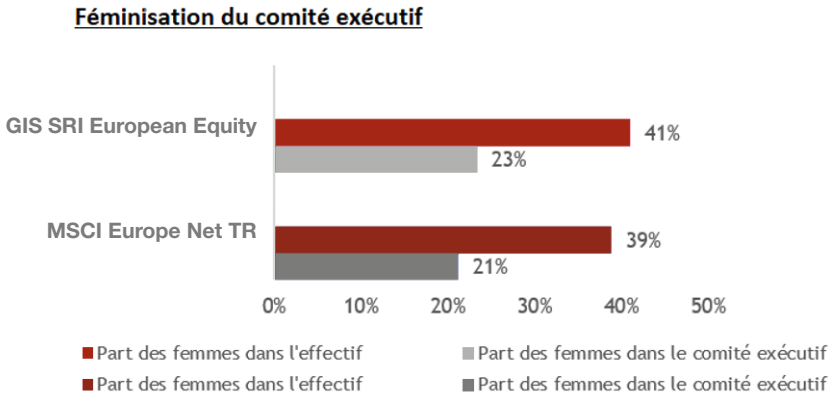

2.4. La Net Environmental Contribution

Sycomore AM apprécie l'alignement de ses investissements à la transition écologique et climatique à travers la Net Environmental Contribution (NEC).

La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de compatibilité de son modèle économique avec la transition écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne sur une échelle normée universelle de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat, le centre de l'échelle à 0% représentant par construction la moyenne de l'économie mondiale.

La NEC fournit ainsi une mesure agrégée des risques et des opportunités de transition et une mesure d'impact simple en ligne avec les recommandations internationales de la TCFD (Task Force on Climate- related Financial Disclosures) et les travaux préliminaires de la TNFD (Task force on Nature-related Financial Disclosures).

Ses principales limites méthodologiques sont précisées dans les 16 documents méthodologiques publics de la NEC 1.0 disponibles sur le site de la NEC Initiative. Les mesures de NEC des entreprises sont réévaluées en moyenne tous les deux ans.

Pour plus d'information sur la NEC, consulter le site de la NEC initiative.

Au 31 décembre 2021, la NEC du compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY est de +7%[14] contre -1% pour l'index MSCI Europe Net Total Return. La NEC a augmenté par rapport à 2020 (NEC de +4% à fin 2020). La NEC positive se traduit notamment par l'investissement dans des entreprises avec une NEC supérieure à +50%. Voici des exemples d'entreprises en portefeuille à l'origine d'une tendance légèrement positive de la NEC du compartiment :

- L'investissement dans des groupes à NEC très positive, notamment dans le secteur des énergies renouvelables comme Vestas Wind Systems (NEC +100%) ou Corporacion Acciona Energias Renovables (NEC de +95%).
- La présence en portefeuille d'acteurs majeurs de la transition énergétique : en investissant par exemple dans Orsted (NEC de +81%), Smurfit Kappa Group (NEC de +77%) ou Neste Corporation (NEC de +73%).

	2020		2021	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
NEC	4%	-1%	7%	-1%
Couverture (nombre)			100%	91%
Couverture (poids)			100%	93%

Source : Sycomore AM

[14] NEC 1.0 calculée par Sycomore AM sur la base de données 2017, 2018, 2019, 2020 ou 2021.

2.5. La Contribution Sociétale des produits et services

Sycomore AM apprécie l'alignement de ses investissements avec les grands enjeux sociétaux à travers la Contribution Sociétale des produits & services (CS), une méthodologie développée par Sycomore AM. La CS des produits & services est une métrique quantitative, agrégeant les contributions positives et négatives, évaluées sur une échelle de -100% à +100%, d'une activité selon 3 piliers : Accès & Inclusion, Santé & Sécurité et Progrès économique & humain. Elle est évaluée selon des référentiels sectoriels définis par nos analystes ISR, notamment sur la base des enjeux sociétaux mis en évidence par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies[15].

La contribution totale est la somme de la contribution de chaque activité aux 3 piliers, rapportée au pourcentage de chiffre d'affaires qu'elle représente.

Plus d'information sur la méthodologie disponible dans la Stratégie Capital Sociétal de Sycomore AM.

La Contribution Sociétale des produits & services des entreprises en portefeuille ressort à +31% contre +26% pour l'indice de référence du compartiment.

	2021	
	GIS SRI European Equity	**MSCI Europe Net TR**
CS	**31%**	**26%**
Couverture (nombre)	**100%**	**59%**
Couverture (poids)	**100%**	**72%**

Source : Sycomore AM

L'écart entre le compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY et l'indice de référence MSCI Europe - Net Total Return résulte de l'objectif de gestion du compartiment, visant à investir dans des entreprises européennes cotées ayant un processus d'investissement socialement responsable (ISR) qui (i) contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux et environnementaux à travers leurs produits et services ou par leurs pratiques, (ii) ne portent pas atteinte de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable, (iii) suivent des pratiques de bonne gouvernance et qui contribuent positivement aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unis et à l'introduction de la Contribution Sociétale des produits & services comme l'un des critères optionnels de sélection du compartiment.

Le compartiment est ainsi exposé au secteur Pharmaceutique, avec des acteurs comme Roche Holding, AstraZeneca ou Siemens Healthineers. AstraZeneca avec une CS de +93%, fait partie des CS les plus élevées du secteur.

La méthodologie d'évaluation de la contribution sociétale des Utilities est présentée en Annexe 3.

[15] Les critères de sélection du compartiment « contribution environnementale nette, contribution sociétale des produits et services, bon classement des emplois, pourcentage de femmes dans les postes clés de direction, et influence & proactivité » contribuent à analyser l'exposition et/ou la contribution d'une entreprise au programme des Nations Unies pour le développement durable. Objectifs de développement (ODD).

2.6. L'exposition aux énergies fossiles

La part des encours du compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles au sens du Règlement *SFDR* est de 7.3%[16] à fin 2021 soit 19 millions €. Cet indicateur (indicateur 1) représente l'exposition du compartiment à des entreprises actives dans les énergies fossiles, quel que soit le chiffre d'affaires associé à ces activités. Sont prises en compte les activités d'exploration et de production, de raffinage et de transformation, et de distribution. Il ne tient ainsi pas compte de la production d'énergie (chaleur, électricité) à partir de combustibles fossiles.

Afin de rendre compte de l'exposition effective du compartiment aux énergies fossiles et à la production d'énergie à partir de sources fossiles, Sycomore AM présente un indicateur complémentaire qui représente l'exposition du compartiment sur la base de la part de chiffre d'affaires de chaque entreprise dédiée aux énergies fossiles: l'exposition de GIS SRI EUROPEAN EQUITY aux énergies fossiles ressort à 2%[17] à fin 2021 sur ce second indicateur. Sont prises en compte dans cet indicateur les activités d'exploration, de production, de raffinage et de transformation comme l'indicateur précédent, mais il inclut la production d'énergie (chaleur, électricité) à partir de combustibles fossiles et exclut les réseaux de distribution dont l'usage peut s'étendre au-delà des combustibles fossiles (stations-service, distribution de gaz naturel, et oléoducs-gazoducs).

Cette exposition est notamment due à l'investissement dans Neste OYJ, entreprise finlandaise spécialisée dans le raffinage et dans les énergies renouvelables. Cette entreprise se distingue notamment par sa NEC largement positive de 73%.

[16] Exposition calculée sur la base du poids des entreprises en portefeuille identifiées comme étant exposées aux énergies fossiles, sur la base de données Trucost sur les secteurs suivants : l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la distribution ou le raffinage de la houille et du lignite ; l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la distribution (y compris le transport, le stockage et le commerce) ou le raffinage de pétrole ; l'exploration et l'extraction de gaz ou leur distribution dédiée (y compris le transport, le stockage et le commerce).

[17] Exposition calculée comme le produit du poids des entreprises en portefeuille et des parts de leur chiffre d'affaires associées aux énergies fossiles. Les secteurs concernés incluent l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la distribution ou le raffinage de la houille et du lignite ; l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction ou le raffinage de pétrole ; l'exploration et l'extraction de gaz ; la production d'énergie à partir de charbon, de pétrole ou de gaz naturel.

2.7. L'empreinte carbone

Sycomore AM a fait le choix, depuis 2015, de ne publier les empreintes carbones de ses compartiments qu'à titre indicatif. Ces dernières n'influencent pas directement ses décisions d'investissement. En effet, si la connaissance de l'empreinte carbone d'une entreprise est utile et permet d'identifier et de quantifier les leviers de réduction d'émissions, l'utilisation de l'empreinte carbone agrégée des portefeuilles est à interpréter avec précaution car elle soulève bon nombre de questions :

- La complexité des chaînes de valeur ne facilite pas la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) tout au long du cycle de vie. Dans le meilleur des cas, l'empreinte carbone d'un portefeuille est donc partielle et comporte des biais importants qui rendent cet outil inadapté à la prise de décision. La composition sectorielle influence fortement l'empreinte carbone d'un portefeuille indépendamment de sa contribution au dérèglement climatique.

- L'empreinte carbone ne prend pas en compte, par construction, les enjeux hors-carbone, alors même que les enjeux environnementaux sont multiples et interdépendants.

- La méthodologie de calcul qui consiste à diviser les émissions de GES connues (empreinte carbone absolue) par un diviseur économique (valeur d'entreprise) renforce l'inadéquation de l'outil pour piloter ou rendre compte des réductions d'émissions absolues de GES au niveau agrégé d'un portefeuille.

Ce ratio, tout comme l'intensité carbone (qui consiste à diviser les émissions de GES par le chiffre d'affaires), est donc insuffisant pour définir une stratégie de décarbonisation ou d'alignement d'un portefeuille, ou pour identifier les principaux impacts environnementaux négatifs, tels que requis par la réglementation nationale et européenne ou par les recommandations de la TCFD et de la TNFD. Les empreintes carbone des compartiments reflètent avant tout leurs mix sectoriels et industriels. De même, leurs évolutions à mix sectoriel identique viennent principalement des variations des marchés, de la couverture des données agrégées ou de la qualité de ces données. Au 31 décembre 2021, l'empreinte carbone moyenne pondérée de GIS SRI EUROPEAN EQUITY sur la base des données fournies par Trucost/S&P Global sur le périmètre du GHG Protocol et couvrant les scopes 1, 2 et 3 amont, avec un taux de couverture en poids de 98% du compartiment, est de 96 teCO_2/M€ de valeur d'entreprise versus 179 teCO_2/M€ de valeur d'entreprise pour son indice de référence (MSCI Europe, taux de couverture en poids de 98%).

2.8. La croissance des effectifs

La capacité d'une entreprise à générer de l'emploi est appréciée selon l'évolution, positive ou négative, des effectifs cumulés sur les 3 derniers exercices. L'indicateur présenté intègre les évolutions d'effectifs liées à des cessions ou acquisitions.

En 2021, l'évolution positive des effectifs des entreprises en portefeuille (+ 13% sur trois ans pour le compartiment contre +12% pour l'indice de référence) témoigne du dynamisme de certaines entreprises investies. On observe notamment des rythmes de création d'emplois significatifs sur des marchés attractifs des technologies à l'instar d'entreprises telles que Corporacion Acciona Energias Renovables (énergies renouvelables).

	2020		2021	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
Croissance des effectifs 3 ans	10%	11%	13%	12%
Couverture (nombre)			98%	81%
Couverture (poids)			100%	87%

Source : Sycomore AM

2.9. Les politiques de droits humains

Les droits humains font partie intégrante de la promotion du capital humain au cœur d'une entreprise. Englobant les droits des employés ainsi que plus généralement ceux de communautés locales et acteurs civils touchés par les opérations ou activités d'une entreprise, ils sont importants dans notre démarche d'investisseur responsable.

L'engagement des entreprises sur les enjeux de droits humains peut être apprécié au travers de la définition d'une stratégie et de la mise en place d'une politique. Sycomore AM a, à ce titre, retenu un indicateur proposé par Bloomberg qui permet d'identifier les entreprises communiquant sur la mise en place d'une politique en matière de droits humains.

La présence d'une politique de droits humains n'est pas le seul élément pris en compte par notre analyse. En effet, selon les Principes Directeurs des Nations Unies (UNGPs), l'évaluation de Sycomore AM du respect des droits humains d'une entreprise considère aussi les processus de diligence raisonnable mis en place par l'entreprise, les risques saillants auxquels elle est exposée, ainsi que la présence de mécanismes de réparation. Toutefois, ces éléments étant qualitatifs, Sycomore AM retient comme indicateur la mise en place d'une politique de droits humains comme facteur mesurable et quantifiable.

À noter également que Sycomore AM a fait le choix de ne pas retenir un indicateur qui serait fondé sur les controverses dont l'entreprise fait l'objet. En effet, elle considére que le nombre de controverses n'est pas représentatif de l'engagement et des moyens déployés par l'entreprise pour répondre aux enjeux de droits humains : le nombre de controverses dépend de la taille de l'entreprise et de son exposition médiatique et ne reflète pas forcément les procédures mises en œuvre en réponse à l'événement controversé. Pour le compartiment GIS SRI European Equity, l'indicateur de formalisation d'une politique en matière de respect des droits humains, de 98%, en retrait par rapport à l'indice MSCI Europe (99%), est principalement le reflet de l'investissement au sein de l'entreprise Mister Spex, qui n'a pas de politique de droits humains.

En 2020, dans la continuité de son engagement sur le sujet, Sycomore AM a rédigé et publié sa propre politique Droits Humains. Dans le cadre du déploiement de cette politique, Sycomore AM a travaillé en 2021 à l'amélioration de son cadre d'analyse Droits Humains au sein de SPICE et définira en 2022 un plan d'actions d'engagement visant à accompagner la progression des entreprises de son univers d'investissement sur l'identification, la gestion et la réduction des risques de violation des droits humains.

Données 2020 :

DROITS HUMAINS

% d'entreprises ayant une politique de Droits Humains

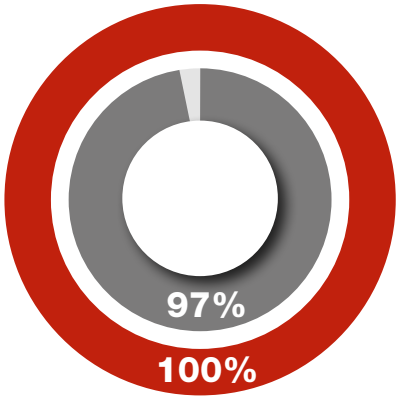

GIS SRI European Equity

MSCI Europe Net Total Return Index

Présence de politique
Absence de politique
Présence de politique
Absence de politique

Source : Sycomore AM

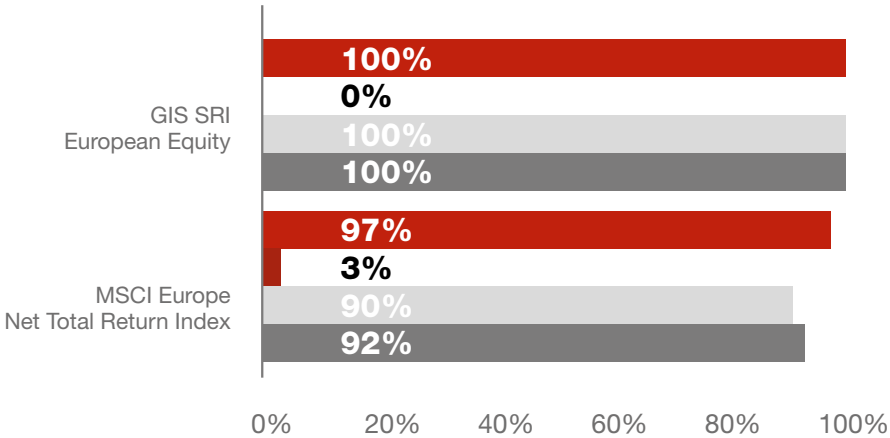

Présence de politique
Couverture (nombre)
Présence de politique
Couverture (poids)

Source : Sycomore AM

Données 2021 :

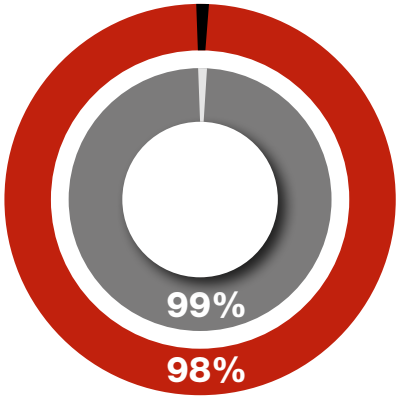

Présence de politique
Absence de politique
Présence de politique
Absence de politique

Source : Sycomore AM

	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
Présence de politique	98%	99%
Absence de politique	2%	1%
Couverture (nombre)	100%	84%
Couverture (poids)	100%	89%

Source : Sycomore AM

3.1. Le dialogue

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme. C'est un élément clé de la mise en œuvre de la mission de Sycomore AM – « *Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. Notre mission : humaniser l'investissement* » - et en particulier son premier objectif statutaire qui vise à mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de ses investissements.

Comme détaillé dans la politique d'engagement de Sycomore AM, l'engagement intervient tout au long de la vie d'un investissement et en particulier :

- Dans le cadre de ses analyses, Sycomore AM attache une importance particulière aux rencontres avec le management et aux visites de sites. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants, et d'échanger sur les axes de progrès identifiés par nos analystes en matière de durabilité ;
- Dans le cadre de la préparation de ses votes en assemblées générales, Sycomore AM échange avec les entreprises sur ses intentions de votes et les informe de sa politique de vote et des bonnes pratiques qu'elle cherche à promouvoir et leur communique les axes d'amélioration identifiés ;
- La survenance de controverses pouvant remettre en cause la manière dont l'entreprise prend en compte les enjeux de durabilité est l'occasion d'échanges afin d'approfondir l'analyse de Sycomore AM de la controverse, d'évaluer la réponse de l'entreprise et les actions correctives mises en œuvre le cas échéant et de transmettre au besoin des axes d'amélioration ;
- L'accompagnement de la transition d'entreprises exposées aux énergies fossiles rendu possible par la politique d'exclusion de Sycomore AM consiste en un suivi et une formalisation d'axes d'engagement clairs venant préciser ses attentes en matière de plan de décarbonation ;
- La conduite de campagnes d'engagement thématiques ou encore d'actions d'engagement collaboratives représente également des opportunités de dialogue et d'accompagnement du progrès des entreprises.

C'est donc dans une logique de progrès que Sycomore AM identifie et partage régulièrement avec les entreprises de son univers d'investissement les meilleures pratiques, en particulier sur les enjeux de gouvernance, de droits humains, sociaux, sociétaux et environnementaux. Sycomore AM encourage les entreprises à prendre en compte ces enjeux en formulant des axes d'amélioration concrets. Elle les incite ainsi à adopter les meilleures pratiques et à plus de transparence sur les moyens mis en place et résultats obtenus.

De plus, Sycomore AM s'appuie régulièrement sur des expertises externes : ONGs, coalitions d'investisseurs, syndicats, anciens collaborateurs ou dirigeants, etc. En effet, mener une action d'engagement pertinente nécessite d'obtenir les points de vue de différentes parties prenantes de l'entreprise afin d'évaluer si la réponse et les actions menées le cas échéant sont appropriées. Certains sujets nécessitent par ailleurs des expertises spécifiques sectorielles, géographiques ou scientifiques

Convaincus du poids que peuvent avoir les actions collaboratives, Sycomore AM est membre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), de la commission Dialogue et Engagement du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), de l'Investor Alliance on Human Rights, de l'initiative FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return), et du groupe d'investisseurs soutenant la fondation Access to Medicine, initiatives au sein desquelles nous participons à des actions d'engagement collaboratif dont certaines sont détaillées ci-après. D'un point de vue environnemental, Sycomore AM est à l'origine de la NEC Initiative, membre de l'IIGCC (The Institutional Investors Group on Climate Change), du CDP (Carbon Disclosure Project) et signataire du Climate Action 100+ pour contribuer à l'amélioration des pratiques des entreprises et de l'expertise en matière d'investissement environnemental. D'un point de vue social, Sycomore AM est membre de la Human Capital Management Coalition depuis 2016 et de la Workforce Disclosure Initiative depuis 2018, deux groupements d'investisseurs œuvrant au développement des pratiques de reporting social des entreprises. En 2020, Sycomore AM a participé à la création de l'antenne française du 30% Club Investor Group qui vise la promotion de la diversité de genre à tous les niveaux des organisations et en particulier dans les équipes dirigeantes.

Une fois les axes d'engagement formalisés, Sycomore AM suit les progrès des entreprises et peut actionner différents leviers dits « d'escalade » dans le but d'augmenter la probabilité de succès de l'engagement.

3.2. Les Engagements

En 2021, Sycomore AM a formalisé et partagé 65 axes d'amélioration (contre 43 en 2020) auprès de 26 entreprises en portefeuille (contre 18 en 2020). Elle a également réalisé un suivi de près de 50 axes d'amélioration transmis les années précédentes à 21 entreprises et a constaté des progrès, répondant partiellement ou entièrement à l'objectif fixé, sur 45% de ces axes.

Parmi les engagements initiés en 2021, 40% concernent directement la gouvernance de l'entreprise (pilier I de l'analyse SPICE). Ces engagements ont lieu majoritairement en amont de la tenue des assemblées générales, période privilégiée d'échanges avec les entreprises. Les principaux sujets abordés ont été la rémunération des dirigeants, en particulier la transparence des rapports de rémunération et l'alignement des critères de rémunération avec l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes et la composition et le fonctionnement des conseils d'administration.

32% des engagements, soit 21 engagements, ont concerné la gestion du capital humain au sein des entreprises en portefeuille. Une part importante de ces dialogues vise la diversité de genre à tous les niveaux des organisations, notamment dans le cadre de notre adhésion au Club 30% qui promeut un taux minimal de représentation du sexe sous-représenté de 30% dans les comités exécutifs des entreprises du SBF120.

Des axes d'amélioration ont été communiqués notamment à Korian à l'occasion de dialogues initiés dans le cadre de controverses. En effet Sycomore AM a poursuivi ses dialogues avec Korian afin de faire progresser la démarche de responsabilité du Groupe, sa prise en compte des parties prenantes et sa gestion des risques associés aux conditions de travail des personnels soignants et à la qualité des soins délivrés aux bénéficiaires.

Nombre d'axes d'amélioration communiquées en 2020	**65**	
Nombre d'entreprises ciblées	**26**	
S	**10**	**15%**
P	**21**	**32%**
I	**26**	**40%**
C	**1**	**2%**
E	**7**	**11%**

Source : Sycomore AM

La liste des entreprises du portefeuille GIS SRI EUROPEAN EQUITY avec lesquelles nous avons engagé un dialogue en 2021 est disponible en annexe 2.

Zoom sur – l'engagement de Sycomore AM avec Korian

Sycomore AM a également poursuivi ses dialogues avec Korian afin de faire progresser la démarche de responsabilité du Groupe, sa prise en compte des parties prenantes et sa gestion des risques associés aux conditions de travail des personnels soignants et à la qualité des soins délivrés aux bénéficiaires.

La liste des entreprises du portefeuille avec lesquelles Sycomore AM a engagé un dialogue en 2021 est disponible en Annexe 2.

Zoom sur - L'avancée des dialogues entre Sycomore AM et Korian, et l'initiative d'engagement collaboratif Investor Initiative for Responsible Care

Le secteur du soin à la personne répond au besoin social essentiel et en forte croissance de prise en charge de la dépendance, auquel il n'existe pas d'alternatives. Sycomore AM pense de ce fait que l'engagement pour l'amélioration des pratiques est un levier plus fort que l'exclusion sectorielle a priori.

En complément de son dialogue individuel actif avec Korian, Sycomore AM a cofondé en mars 2021 avec BMO Global AM, Ethos Foundation, PIRC et la fédération de syndicats internationale UNI Global Union une initiative collaborative d'engagement actionnarial baptisée Investor Initiative for Responsible Care. A travers cette initiative internationale et allant au-delà de l'écosystème financier, Sycomore AM s'était alors fixé pour objectif de contribuer à :

- **La sensibilisation :** pour faire des enjeux sociaux un incontournable du dialogue entreprises-investisseurs dans le secteur. L'Initiative a été lancée à travers la publication d'une déclaration soutenue par plus d'une centaine de signataires, qui synthétise les attentes communes en matière de qualité du soin et de conditions de travail. L'Initiative a également organisé en octobre 2021 avec le FIR un webinaire à destination des investisseurs auquel des salariés du secteur et un chercheur spécialiste du sujet auprès de l'OCDE sont notamment intervenus.

- **La création d'outils :** conscients que l'absence de référentiels qualité et sociaux communs est un frein important à l'évaluation des entreprises du secteur, l'Initiative a élaboré en intégrant les apports de UNI Global Union et d'un réseau d'organisations de personnes âgées, une grille d'indicateurs clés n'étant pas ou peu publiés par les entreprises du secteur aujourd'hui, servant de base au dialogue du groupe avec les entreprises.

- **L'engagement actionnarial :** Sycomore AM coordonne les dialogues du groupe avec Korian.

La publication du livre Les Fossoyeurs de Victor Castanet a provoqué en France une onde de choc sans précédent dans le secteur et bien au-delà. A travers les graves manquements que l'enquête journalistique et les inspections commandées par l'Etat ont mis en lumière au sein du groupe Orpea, elle a permis de relancer le débat nécessaire sur les problématiques structurelles qui pèsent sur les standards sociaux du secteur, telles que la pénurie de personnel qualifié, les modalités de financement de la dépendance, les moyens de contrôle des autorités de tutelle ou encore l'absence de référentiel qualité officiel.

Le groupe Korian, évidemment très impacté par l'affaire bien que n'ayant pas été directement mis en cause par le livre, a annoncé en février son objectif de proposer à ses actionnaires d'adopter le statut d'entreprise à mission à son Assemblée Générale de juin 2023, puis en mars son premier plan d'actionnariat salarié, ouvert à l'ensemble des collaborateurs. Cette décision s'inscrit dans le prolongement du projet d'entreprise « Soin à Cœur » présenté en 2019 par le groupe, comprenant 15 engagements RSE chiffrés, dont la création d'un conseil des parties prenantes par pays d'ici 2023 (aujourd'hui au nombre de quatre dont un en France depuis octobre 2019). Ces conseils pourraient constituer des relais au plus près des parties prenantes locales en vue de la constitution du futur comité de mission. Le dialogue entre le groupe d'investisseurs et Korian, initié en 2021 sur la base de la liste de 20 indicateurs sociaux que nous souhaiterions voir publier par les acteurs du secteur, s'est poursuivi début 2022 par des entretiens avec Sophie Boissard (Directrice Générale), Jean-Pierre Duprieu (Président du Conseil d'administration) et Anne Ramon (administratrice représentante de Malakoff Humanis au Conseil d'administration et présidente de son comité Ethique, Qualité & RSE). Les dirigeants du groupe ont fait preuve de transparence et d'une écoute attentive au cours de ces échanges, notamment concernant les propositions sur la composition du futur comité de mission et ses interactions avec les autres organes de gouvernance, le renforcement des compétences sociales du Conseil d'administration et la publication d'indicateurs paraissant prioritaires pour restaurer la confiance. L'objectif de Sycomore AM pour ce dialogue en 2022 est de contribuer activement à la mise en place d'une gouvernance ambitieuse de la mission. Sycomore AM salue à cet égard la proposition du Conseil d'administration de nommer à la prochaine Assemblée Générale Monsieur Philippe Lévêque, ancien Directeur Général de CARE France, en qualité d'administrateur indépendant – une première étape pour renforcer l'expérience du Conseil sur les enjeux sociaux et la coordination de multiples parties prenantes.

3.3 Les Votes

Sycomore AM vote activement aux assemblées générales (AG) de l'ensemble des entreprises en portefeuille.

En 2021, Sycomore AM a ainsi voté à 91% des AG des entreprises en portefeuille, soit :

- 59 Assemblées générales soit 1155 résolutions
- 81% des assemblées générales avec au moins un vote contre ou d'abstention
- 16% de votes contre ou d'abstention
- 14% de votes contre/d'abstention sur la nomination d'un administrateur
- 31% de votes contre/d'abstention sur la rémunération des dirigeants
- 5 résolutions d'actionnaires avec 75% de vote pour (en faveur)

Les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants ont été fortement contestées en 2021 comme en 2020 (31% de votes négatifs en 2021 contre 33% en 2020).

Ses principaux motifs d'opposition sur ces résolutions sont les suivants :

- une transparence ou un niveau d'exigence insuffisant des critères de performance (nature des critères, pondération, mesure et publication du taux d'atteinte des objectifs);
- des plans de rémunération de long terme trop court-termistes, portant sur des périodes de performance inférieures à 3 ans ;
- le manque de modération (augmentations non justifiées ou montants dépassant le seuil d'acceptabilité sociale défini par Sycomore AM).

En 2021, les dialogues de Sycomore AM avec les entreprises autour des rémunérations des dirigeants en amont des assemblées générales ont en particulier été marqués par les évolutions suivantes :

- Dans la plupart des pays membres de l'Union Européenne, les Assemblées Générales intégraient pour la première fois en 2020 les nouvelles dispositions liées à l'approbation des rémunérations issues de la transposition de la directive européenne « Droit des actionnaires II ». Celle-ci rend obligatoire la consultation en Assemblée Générale des actionnaires sur la rémunération des dirigeants exécutifs et non-exécutifs (« say-on-pay ») et de distinguer les votes dit « ex-ante » (vote sur les principes de la politique de rémunération) de ceux « ex-post » (portant sur les montants effectivement attribués ou versés au titre de l'exercice écoulé). Sycomore AM constate depuis la poursuite d'une tendance positive d'intensification du dialogue entre les entreprises et les actionnaires plus en amont de l'assemblée générale, qui permet d'identifier et d'adresser les principaux motifs de contestation avant le vote.

- Enfin, ces dispositions imposent depuis 2020 aux entreprises de publier le ratio comparant la rémunération de leur dirigeant avec la rémunération des employés (médiane et/ou moyenne) sur les 5 dernières années (ratio dit « CEO pay ratio » ou « ratio d'équité »).
  Il ressort néanmoins qu'une majorité d'entreprise ne publie le ratio que sur un périmètre limité et parfois non représentatif des effectifs au niveau groupe, ce qui rend l'information difficilement comparable entre entreprises. Sycomore AM préconise la publication de ce ratio dans notre politique de vote depuis plusieurs années, afin de permettre une meilleure prise en compte

des notions de modération et d'équité avec les collaborateurs dans les politiques de rémunération des dirigeants. Nous avons également insisté lors de nos dialogues sur les questions de périmètre mais également questionné les entreprises sur l'utilisation faite de ce ratio en interne et en particulier par le conseil, les entreprises ayant jusqu'ici très peu commenté la manière dont ce ratio et son évolution influent sur les décisions prises en matière de rémunération des dirigeants.

- Si la transparence des rapports de rémunération a tendance à s'améliorer, nous restons particulièrement attentifs au niveau de précision et à la pertinence des critères qualitatifs et en particulier des critères extra- financiers qui continuent à se démocratiser. En effet, ces derniers sont encore souvent peu précis et nettement moins exigeants que les critères financiers.

De manière générale, Sycomore AM soutient les résolutions qui visent à renforcer **l'indépendance du conseil, l'égalité de traitement des actionnaires** (respect du principe une action = une voix notamment) et **leurs droits** (par exemple modifications statutaires visant à autoriser les actionnaires à poser des questions durant les assemblées générales virtuelles ou abaissement du seuil de droits de vote ou de capital requis pour convoquer une assemblée générale extraordinaire). Le cas échéant, Sycomore AM ne soutient pas les résolutions visant pour un actionnaire à nommer des représentants au conseil ou à en modifier la composition, sans que l'intérêt d'un tel changement pour l'ensemble des parties prenantes ne soit démontré.

En 2021, cinq résolutions d'actionnaires ont été soumises aux AG des entreprises Siemens AG, Neste Corporation, Orange et Engie. La première visait l'amendement des statuts afin de permettre aux actionnaires de poser des questions en AG virtuelle. La seconde, concernant Nestle Corporation visait l'approbation de la rémunération des dirigeants. La résolution concernant Orange a concerné l'alignement de l'attribution des actions aux salariés du groupe avec celle de l'intéressement LTIP des dirigeants. Enfin, concernant Engie, la résolution portait sur un dividende alternatif de 0.35€/action proposé par le FCPE Link France alors que le conseil d'administration proposait un dividende de 0.53€/action. Bien que le niveau de distribution proposé par le conseil d'administration ait été inférieur à son niveau précédent la crise sanitaire, le contexte de reprise post crise sanitaire et la nécessaire transformation du Groupe pour mener à bien sa transition énergétique nous ont emmené à soutenir ce dividende alternatif.

La Politique de vote et le Rapport d'exercice des droits de vote 2021de Sycomore AM sont disponibles sur son site Internet. Le détail des votes est consultable en ligne le lendemain de chaque assemblée générale.

4. L'exposition aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Comme présenté au chapitre 1, l'objectif du compartiment GIS SRI EUROPEAN EQUITY est de surperformer l'indice de référence MSCI Europe - Net Total Return et de fournir une appréciation du capital à long-terme en investissant, selon un processus d'Investissement socialement responsable (ISR), dans des sociétés cotées qui (i) contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services ou de leurs pratiques, (ii) ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs (ii) ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable, et (iii) suivent des pratiques de bonne gouvernance. Au-delà de ces critères de sélection, la méthodologie SPICE elle-même permet d'analyser exposition et/ou contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Sycomore AM propose ci-après une représentation de l'exposition des entreprises en portefeuille aux 17 ODD et plus spécifiquement aux 169 cibles qui les composent. Sycomore AM définit ici l'exposition par l'opportunité, pour chaque entreprise, de contribuer positivement à l'atteinte des ODD, par les produits et les services qu'elles offrent. Cet exercice ne vise pas à mesurer la contribution effective des entreprises aux ODD, évaluation traitée par ses métriques de contributions sociétale (CS) et environnementale (NEC) nettes, utilisées pour sélectionner les entreprises en portefeuille et sur lesquelles elle a présenté les résultats au chapitre 2.

L'analyse de Sycomore AM se base sur une liste d'activités. Pour chaque activité, Sycomore AM a identifié une à trois cibles auxquelles elle est la plus susceptible de contribuer positivement, ceci n'excluant pas qu'elle peut être exposée simultanément à d'autres ODD ou d'autres cibles. Chaque entreprise est ensuite analysée au regard des activités qu'elle exerce. Ainsi, une entreprise exerçant des activités différentes peut être exposée à plusieurs cibles, l'exposition étant alors pondérée par la partie du chiffre d'affaires représentée par chaque activité.

Au-delà de cette affectation de cibles auxquelles les entreprises sont exposées par leurs activités, Sycomore AM a souhaité distinguer les entreprises entre elles en fonction de leur potentiel actuel de contribution positive, au regard du positionnement de leur portefeuille actuel de produits et services. Ainsi, plus les produits et services et les bénéficiaires sont ceux visés par la cible de l'ODD, plus le degré d'alignement sera élevé : alignement fort, moyen ou faible. Cette analyse est qualitative et s'appuie sur les éléments à notre disposition grâce aux données collectées pour l'évaluation des contributions environnementales et sociétales nettes (NEC et CS).

Sycomore AM a également identifié les activités qui, selon son analyse, n'ont pas d'exposition positive significative aux ODD.

Enfin, les entreprises peuvent également contribuer aux ODD par leurs pratiques et la manière dont elles conduisent leurs opérations : ceci n'est pas recensé dans cet exercice centré sur l'exposition des produits et services aux ODD.

GIS SRI EUROPEAN EQUITY - exposition aux ODD

Cette méthodologie permet de présenter l'exposition des sociétés en portefeuille aux objectifs de Développement Durable de la manière suivante :

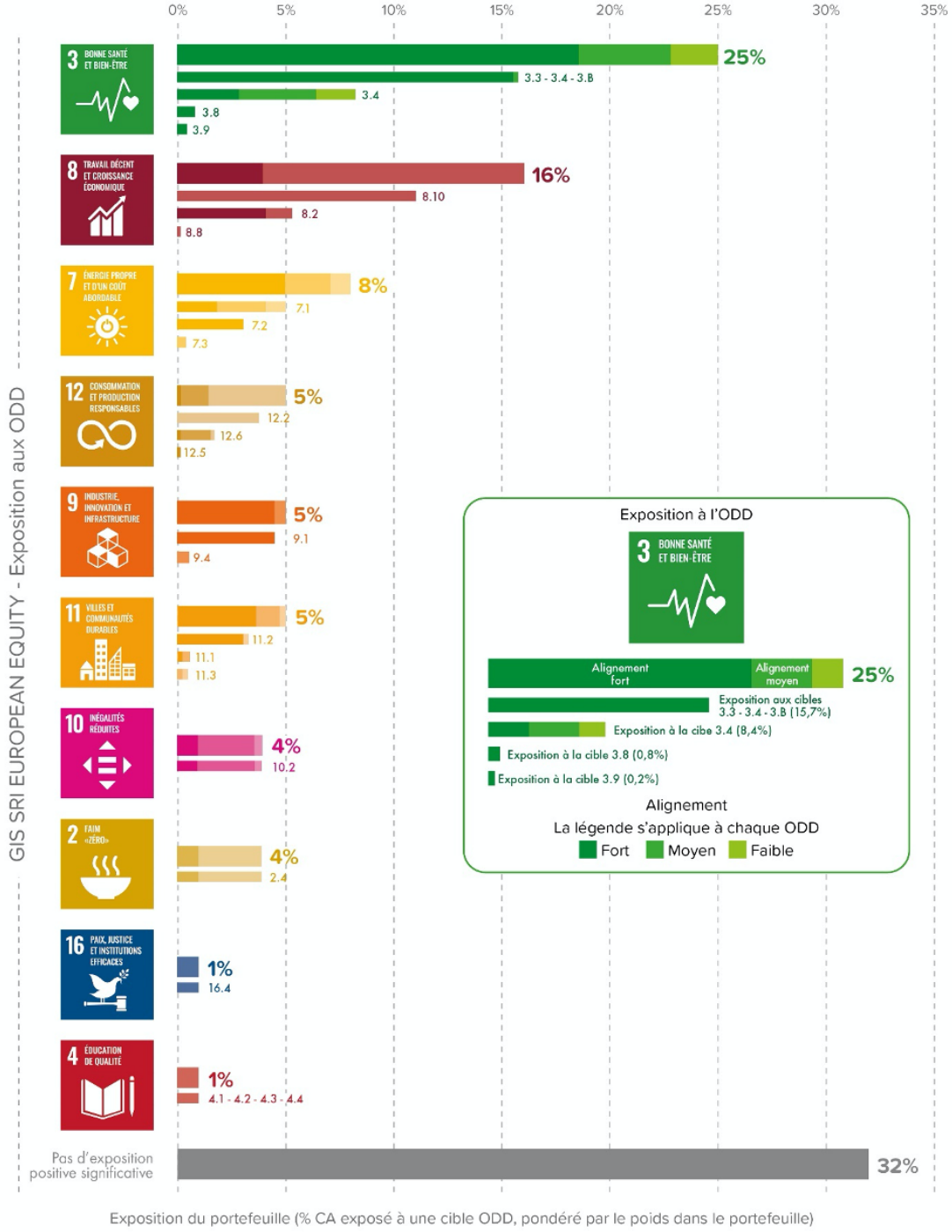

Source : Sycomore AM / Objectifs de Développement Durables des Nations Unies

Aide à la lecture : si une entreprise réalise 100% de son chiffre d'affaires sur la production d'éoliennes et pèse 0,5% du portefeuille net investi en actions, son exposition représente 0,5% sur la cible 7.2

4. L'exposition aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Comme présenté précédemment, la méthodologie appliquée pour évaluer l'exposition du portefeuille aux ODD permet de valoriser pour une même activité et donc pour un même euro de chiffre d'affaires une exposition à un ou plusieurs ODD. Ainsi, et afin de mieux appréhender l'exposition du portefeuille aux ODD, le graphe suivant présente la part du compartiment exposée à 1 ou plusieurs ODD ainsi que la part du compartiment sans exposition avec une potentielle contribution positive, selon notre analyse.

RÉPARTITION GIS SRI EUROPEAN EQUITY EXPOSITION A 0, 1 OU PLUSIEURS ODD

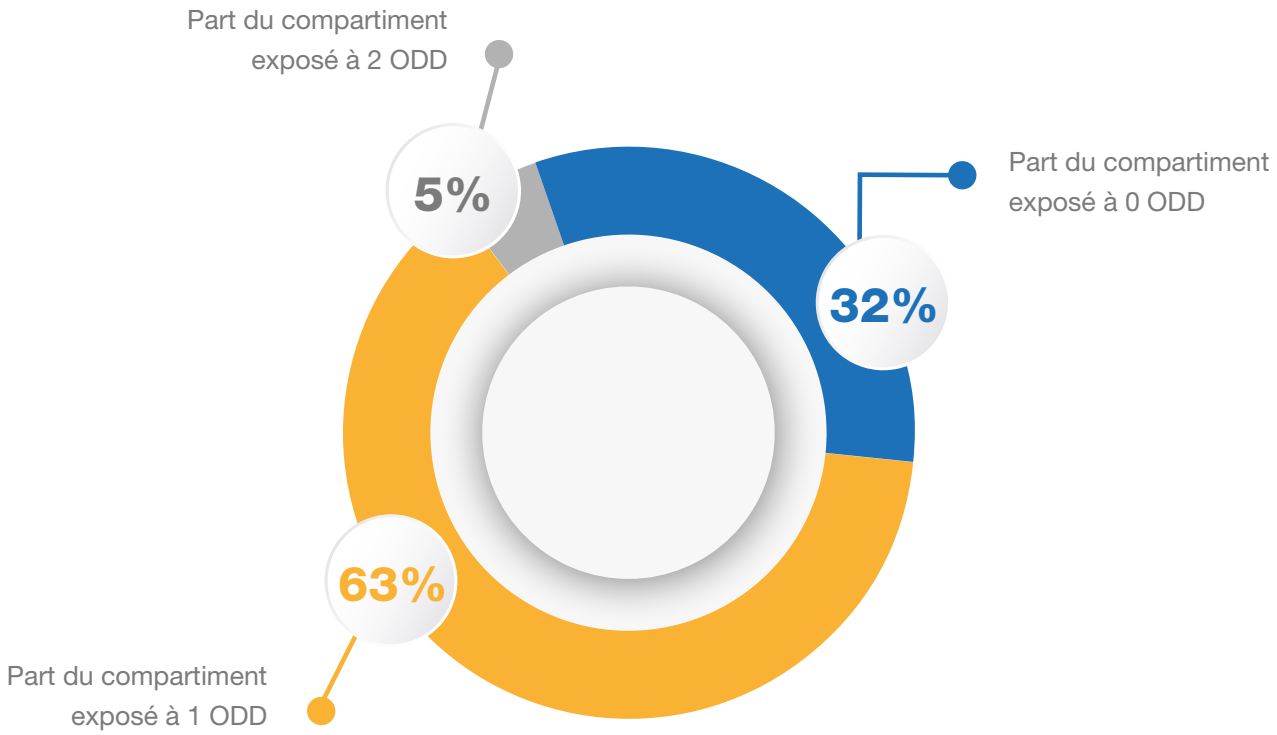

Sources : Sycomore AM, données au 31.12.2021, en pourcentage du chiffre d'affaires exposé à une cible donnée pondéré par le poids dans l'actif net du portefeuille investi en actions. Le détail des 169 cibles rattachées aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies est disponible à l'adresse suivante :

https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/

EXPOSITION DU COMPARTIMENT GIS SRI EUROPEAN EQUITY

Particulièrement exposé à l'ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », à travers ses investissements dans le secteur de la santé avec AstraZeneca, Roche ou Merck, mais aussi de l'agroalimentaire avec Unilever, qui contribuent à l'ODD 3.4 mais avec un niveau d'alignement faible de leur offre de produits très variée, acteurs de la santé par l'alimentation.

AstraZeneca
Roche
Unilever

Les expositions à l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » sont liées à des entreprises comme Michelin, Autoliv et Siemens dont les activités peuvent participer à l'accès à tous à des systèmes de transports sûrs, accessibles et viables (cible 11.2).

Michelin
auto Liv
Siemens

L'exposition à l'ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » est liée aux entreprises qui proposent des services digitaux comme Dassault Systèmes et SAP et peuvent ainsi potentiellement contribuer à la cible 8.2 « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre », des services bancaires ou assurances (dont l'accès pour tous est recherché à travers la cible 8.10) comme Crédit Agricole et AXA ou encore des services qui participent à la sécurité au travail (recherchée par la cible 8.8) comme Bureau Veritas.

Dassault Systèmes
Crédit Agricole
Bureau Veritas

Le compartiment est également exposé à l'ODD 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » avec des entreprises comme Enel, Orsted et Vestas, producteurs et distributeurs d'énergies renouvelables, avec un niveau d'alignement haut, leurs produits facilitant l'accès à l'électricité renouvelable (cible 7.2).

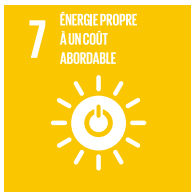

Enel
Orstead
Vestas

Enfin, 32% du portefeuille correspond à des activités sans contribution significative aux ODD, avec un potentiel de contribution positive significatif : c'est le cas de la majorité des activités de L'Oreal, ou LVMH.

Annexe 1 :

INVENTAIRE DES ENTREPRISES INVESTIES AU SEIN DU COMPARTIMENT GIS SRI EUROPEAN EQUITY AU 31.12.2021

ISIN	NOM	Port. Ending Weight	SPICE	C	CS	NEC
GB0009895292	AstraZeneca PLC	4%	3.6	3.4	93%	0%
CH0012032048	Roche Holding Ltd	3%	3.75	3.7	90%	0%
DE0006599905	Merck KGaA	3%	3.38	3.7	66%	0%
NL0010273215	ASML Holding NV	3%	4.23	4.5	27%	4%
FR0000120321	L'Oreal SA	3%	4.1	4.2	2%	-6%
FR0000131104	BNP Paribas SA Class A	3%	3.31	3.7	12%	0%
FR0000120628	AXA SA	2%	3.74	4.2	35%	0%
FR0000121972	Schneider Electric SE	2%	4.27	4.5	37%	11%
NL0000009827	Koninklijke DSM N.V.	2%	3.77	3.8	8%	-3%
NL0006294274	Euronext NV	2%	3.73	3.3	3%	0%
FR0000121014	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2%	3.63	3.8	-24%	-12%
GB00B10RZP78	Unilever PLC	2%	3.99	3.7	6%	-8%
FI0009013296	Neste Corporation	2%	3.67	3.2	8%	73%
GB00B2B0DG97	RELX PLC	2%	3.67	3.2	35%	0%
CH0038863350	Nestle S.A.	2%	3.72	3.2	19%	-15%
GB0005603997	Legal & General Group Plc	2%	3.33	3.3	21%	0%
IT0000072618	Intesa Sanpaolo S.p.A.	2%	3.39	3.7	18%	0%
FR0000121261	Compagnie Generale des Etablissements Michelin SCA	2%	4	4.5	25%	5%
IE00B1RR8406	Smurfit Kappa Group Plc	2%	3.82	3.8	0%	77%
FR0014003TT8	Dassault Systemes SA	2%	4.04	4	45%	2%
FR0000120073	Air Liquide SA	2%	4.08	4.3	10%	1%
SE0015811559	Boliden AB	2%	3.68	3.8	9%	4%
DE0008404005	Allianz SE	2%	3.62	3.8	26%	0%
FR0006174348	Bureau Veritas SA	2%	3.89	3.8	53%	-1%
PTEDP0AM0009	EDP-Energias de Portugal SA	2%	4.02	4	37%	44%
GB00BD6K4575	Compass Group PLC	2%	3.63	3.7	8%	0%
DE000SHL1006	Siemens Healthineers AG	2%	3.33	3.5	92%	0%
CH0435377954	SIG Combibloc Group Ltd	2%	3.87	4	22%	22%
ES0144580Y14	Iberdrola SA	2%	3.78	4	29%	44%

Annexe 1 :

ISIN	NOM	Port. Ending Weight	SPICE	C	CS	NEC
DE0007164600	SAP SE	2%	4.07	3.7	30%	4%
GB0007099541	Prudential plc	1%	3.38	4.2	51%	0%
FR0004125920	Amundi SA	1%	3.32	3.5	3%	0%
DE000A1EWWW0	adidas AG	1%	3.93	4.3	15%	-11%
CH0210483332	Compagnie Financiere Richemont SA	1%	3.49	3.8	-25%	-1%
FR0000045072	Credit Agricole SA	1%	3.31	3.5	11%	0%
DE000SYM9999	Symrise AG	1%	3.8	4.2	12%	4%
SE0000382335	Autoliv Inc Shs Swedish DR	1%	3.7	4.5	35%	3%
DE0007236101	Siemens AG	1%	3.35	3.3	47%	20%
FR0000121667	EssilorLuxottica SA	1%	3.6	4.2	55%	0%
CH0432492467	Alcon AG	1%	3.23	3.5	64%	0%
FR0010386334	Korian SA	1%	3.58	3	83%	0%
IT0004998065	ANIMA Holding S.p.A.	1%	3.28	3.5	0%	0%
DK0060534915	Novo Nordisk A/S Class B	1%	3.79	3.7	75%	0%
DE0005200000	Beiersdorf AG	1%	3.2	3.3	8%	-5%
DK0060448595	Coloplast A/S Class B	1%	3.96	3.7	53%	0%
IT0005162406	Technogym S.p.A	1%	3.89	4	15%	0%
IT0003128367	Enel SpA	1%	3.72	3.8	31%	46%
FR0010307819	Legrand SA	1%	4.31	4.5	31%	16%
IT0000072170	FinecoBank SpA	1%	3.72	4.5	11%	0%
SE0001662230	Husqvarna AB Class B	1%	3.84	4	10%	0%
CH0002497458	SGS SA	1%	3.87	4.1	52%	-3%
DE0006231004	Infineon Technologies AG	1%	3.77	3.7	25%	12%
CH0418792922	Sika AG	1%	3.7	4.2	14%	6%
FR0000120503	Bouygues SA	1%	3.41	3.5	18%	11%
BE0974400328	Azelis Group N.V.	1%	3.62	4	1%	0%
FR0011981968	Worldline SA	1%	3.76	3.8	42%	0%
FR0000120404	Accor SA	1%	3.45	3.8	0%	0%
FR0010259150	Ipsen SA	1%	3.62	3.5	68%	0%
DK0060094928	Orsted	1%	4.25	4	43%	81%
ES0105563003	Corporacion Acciona Energias Renovables SA	1%	3.6	3	56%	95%
CH0012549785	Sonova Holding AG	0%	3.75	3.8	77%	0%
DK0061539921	Vestas Wind Systems A/S	0%	4.04	4	58%	100%
CH0012280076	Straumann Holding AG	0%	3.8	3.7	50%	0%
NL0000009538	Koninklijke Philips N.V.	0%	3.54	2.4	73%	1%
ES0143416115	Siemens Gamesa Renewable Energy, S.A.	0%	3.38	3.5	55%	100%
DE000A3CSAE2	Mister Spex SE	0%	3.33	3	42%	0%

Annexe 2 :

LISTE DES ENTREPRISES DU COMPARTIMENT GIS SRI EUROPEAN EQUITY[17] AUXQUELLES SYCOMORE A PROPOSÉ DES AXES D'AMÉLIORATION EN 2021

Entreprises	Society&Suppliers	People	Investors	Clients	Environment
Acciona Energia	1	1			
Adidas		1			
Air Liquide					1
ASML		1	1		
AstraZeneca	3	2			
Bureau Veritas		1			
Danone			8		
DSM			1		
Enel			2		
Engie					1
EssilorLuxottica		1	4		1
HelloFresh		1			
Intesa Sanpaolo		1			
Korian	1	4	2	1	1
LVMH	1				
Novo Nordisk	1				
Ontex			1		
Prudential			1		1
SAP			2		
Schneider			1		
SGS Surveillance	2				
Sika AG		1			
Sonova		1			
Symrise AG	1	6			
Technogym			1		
Worldline			2		2

[17] NB : Certaines de ces entreprises ont pu être en portefeuille au cours de l'année 2021 sans être investies au 31.12.2021.

Annexe 3 :

EXEMPLE DE CONTRIBUTION SOCIETALE DANS LE SECTEUR DES UTILITIES

SECTEUR DES UTILITIES

3 types de contribution sont pris en compte par la métrique :

La contribution de base est attribuée selon la nature de l'activité. Elle varie de -100% à +100%, avec des échelons de 25%.

Les contributions spécifiques s'ajoutent à la contribution de base afin de préciser la contribution (par exemple : répartition du chiffre d'affaires par pays, par catégorie de produits, par type de clients...). Elle varie de -100% à +100%, avec des échelons de 25%.

Les bonus/malus sont utilisés pour des contributions difficilement quantifiables ou non significatives en pourcentage de chiffre d'affaires mais que nous considérons comme matérielles. Leur valeur est de +10% et -10% respectivement.

Les 3 enjeux sociétaux auxquels les contributions du secteur sont considérées comme les plus matérielles sont :

- L'accès à l'énergie (en particulier cible ODD 7.1)[18]
- L'accès à l'eau et à un environnement sain (en particulier cibles ODD 6.1, 6.2 et 3.9).

Le développement économique et la lutte contre la pauvreté (en particulier cible ODD 1.4).

La méthode de calcul utilisée pour les entreprises du secteur est synthétisée ci-dessous. Une contribution de base à l'accès à l'énergie ou à l'accès à l'eau et à un environnement sain est accordée à tous les acteurs du secteur, à laquelle s'ajoutent des contributions spécifiques selon le mix énergétique et géographique. Les entreprises disposant de produits ou services dédiés aux populations ayant des difficultés d'accès à l'énergie sont éligibles à un bonus de +10% appliqué à la Contribution Sociétale des produits & services finale.

[18] Pour plus d'information sur les Objectifs de Développement Durable et les cibles associées, consulter le site.

Annexe 3 :

TYPE D'INDICATEUR	INDICATEUR	UNITÉ	DESCRIPTION	CONTRIBUTION ACCÈS & INCLUSION
Contribution de base	PRODUCTION/DISTRIBUTION D'ÉNERGIE	%CA	Service de base, essentiel au fonctionnement de l'économie	+25%
Contribution de base	GESTION EAU/DÉCHET	%CA	Service de base, essentiel au fonctionnement de l'économie	+25%
Contribution spécifique énergie	MIX ÉNERGÉTIQUE	% production/ distribution par source d'énergie	Contribution variable à l'indépendance énergétique selon les sources d'énergie	RENOUVELABLE : +25% NUCLÉAIRE : 0% FOSSILE : -25%
Contribution spécifique énergie	MIX GÉOGRAPHIQUE	%CA ou %EBITDA par pays	Additionnalité plus forte dans les zones géographiques où le besoin est moins couvert	PAYS ÉMERGENTS : +25% PAYS EN DÉVELOPPEMENT : +50%
Bonus	PRODUITS/SERVICES DÉDIÉS À DES POPULATIONS VULNÉRABLES	Non quantifiable en %CA	Additionnalité plus forte des offres ciblant spécifiquement des populations n'ayant pas accès à l'énergie	+10%

TYPE D'INDICATEUR	INDICATEUR	UNITÉ	DESCRIPTION	CONTRIBUTION SANTÉ & SÉCURITÉ
Contribution de base	GESTION EAU/DÉCHET	%CA	Service de base, essentiel à la santé publique	+25%
Contribution spécifique eau/déchets	MIX GÉOGRAPHIQUE	%CA ou %EBITDA par pays	Additionnalité plus forte dans les zones géographiques où le besoin est moins couvert	PAYS ÉMERGENTS : +25% PAYS EN DÉVELOPPEMENT : +50%
Contribution spécifique énergie	MIX ÉNERGÉTIQUE	% production/ distribution par source d'énergie	Contribution variable à la pollution de l'air selon les sources énergétiques	PÉTROLE : -50% CHARBON : -100% AUTRES : 0%

Les producteurs et distributeurs d'énergie renouvelable opérant exclusivement dans des pays en développement obtiennent les Contributions Sociétales les plus élevées du secteur, en raison de leur contribution significative à l'accès à l'énergie, à l'indépendance énergétique et au développement économique, ainsi qu'à la préservation de la qualité de l'air. Les acteurs dépendant de sources énergétiques ayant une contribution fortement négative à la qualité de l'air comme le charbon et le pétrole sont particulièrement pénalisés pour cette raison sur le pilier Santé & Sécurité et obtiennent les Contributions Sociétales les plus faibles du secteur.

Annexe 4 :

EXEMPLE D'APPLICATION DE L'EXPOSITION AUX ODDs SUR L'ENTREPRISE AIR LIQUIDE[19]

GAZ MÉDICAUX ET SOINS À DOMICILE

Air Liquide fournit des établissements de santé en gaz médicaux, indispensables dans le traitement des insuffisances respiratoires, l'anesthésie et la réanimation. Il fournit également des équipements médicaux, notamment des respirateurs. Dans le domaine de la santé à domicile, Air Liquide fournit des services pour faciliter le traitement de patients atteints de maladies chroniques.

Le niveau d'alignement est évalué comme « fort », Air Liquide fournissant des solutions et services impactant directement le traitement des patients.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.4 Réduire la mortalité due aux maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale.

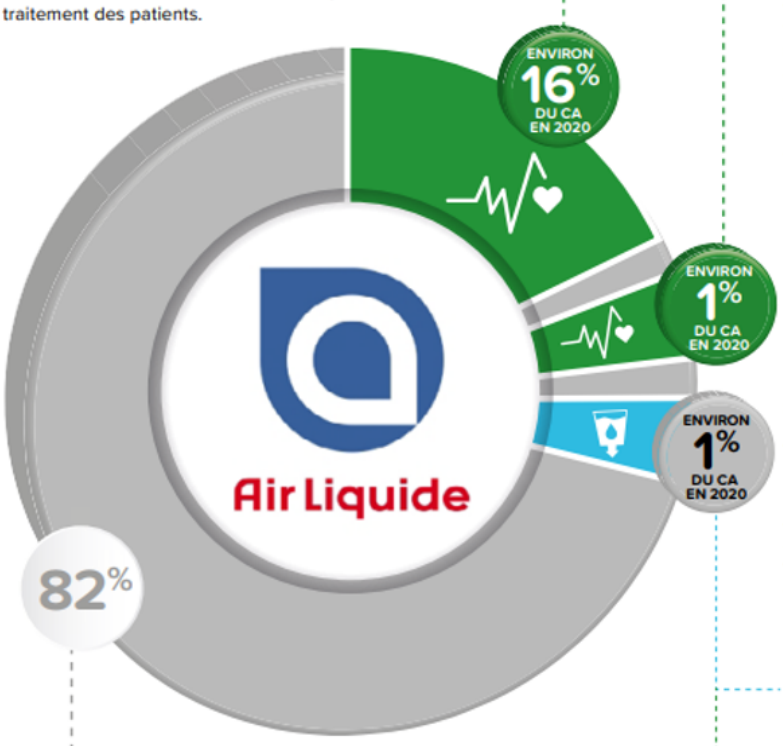

INGRÉDIENTS DE SPÉCIALITÉ

A travers sa filiale Seppic, Air Liquide conçoit et développe des ingrédients dans le domaine de la santé, notamment des adjuvants de vaccins, des excipients pharmaceutiques et des ingrédients pour la cosmétologie.

L'alignement est évalué comme « moyen », du fait du positionnement en amont de la chaîne de valeur rendant l'exposition indirecte.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

SOLUTIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU

Air Liquide fournit des solutions de traitement de l'eau potable, eaux usées et des eaux de refroidissement.

Le niveau d'alignement est évalué comme « faible » Air Liquide étant fournisseur de solutions de traitement alors que les opérateurs de stations d'épuration et de traitement de l'eau ont une exposition élevée à ces ODD.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

6.3 Améliorer la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées et la réutilisation sans danger de l'eau.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

AUTRES ACTIVITÉS

Pas d'exposition significative.

Nous n'avons pas identifié d'exposition positive significative sur le reste des activités. Les applications de mobilité propre (hydrogène et biométhane) ne sont pas, à ce jour, considérées comme significatives pour notre analyse (moins de 1% du chiffre d'affaires).

Air Liquide est l'un des leaders mondiaux de la production de gaz industriels et médicaux. Le groupe apporte des solutions à des secteurs très divers : grande industrie (métallurgie, chimie, énergie, raffinage), industriel marchand, santé, électronique.

[19] Les chiffres d'affaires des différentes activités ont été estimés par Sycomore AM sur la base des éléments communiqués par la société Air Liquide dans son document d'enregistrement universel 2020, relatifs aux chiffres d'affaires des divisions du Groupe et aux activités qu'elles regroupent.

Annexe 4 :

BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3.4 Réduire la mortalité due aux maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale.

GAZ MÉDICAUX ET SOINS À DOMICILE

Air Liquide fournit des établissements de santé en gaz médicaux, indispensables dans le traitement des insuffisances respiratoires, l'anesthésie et la réanimation. Il fournit également des équipements médicaux, notamment des respirateurs. Dans le domaine de la santé à domicile, Air Liquide fournit des services pour faciliter le traitement de patients atteints de maladies chroniques.

Le niveau d'alignement est évalué comme « fort », Air Liquide fournissant des solutions et services impactant directement le traitement des patients.

Environ 16% du CA en 2020

BONNE SANTE ET BIEN-ÊTRE

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

INGRÉDIENTS DE SPÉCIALITÉ

A travers sa filiale Seppic, Air Liquide conçoit et développe des ingrédients dans le domaine de la santé, notamment des adjuvants de vaccins, des excipients pharmaceutiques et des ingrédients pour la cosmétologie.

L'alignement est évalué comme « moyen », du fait du positionnement en amont de la chaîne de valeur rendant l'exposition indirecte.

Environ 1% du CA en 2020

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

6.3 Améliorer la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées et la réutilisation sans danger de l'eau

SOLUTIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU

Air Liquide fournit des solutions de traitement de l'eau potable, eaux usées et des eaux de refroidissement.

Le niveau d'alignement est évalué comme « faible » Air Liquide étant fournisseur de solutions de traitement alors que les opérateurs de stations d'épuration et de traitement de l'eau ont une exposition élevée à ces ODD.

Environ 1% du CA en 2020

AUTRES ACTIVITÉS

Pas d'exposition significative.

Nous n'avons pas identifié d'exposition positive significative sur le reste des activités. Les applications de mobilité propre (hydrogène et biométhane) ne sont pas, à ce jour, considérées comme significatives pour notre analyse (moins de 1% du chiffre d'affaires).

Les expositions ainsi évaluées au niveau de chaque entreprise sont consolidées à l'échelle du portefeuille au prorata du poids qu'elles représentent sur la partie du portefeuille investi en actions.

INFORMATIONS

www.generali-investments.com

GIS SRI European Equity est un compartiment de Generali Investments SICAV (société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg), ayant pour Société de gestion Generali Investments Luxembourg S.A., qui a délégué la gestion de ce compartiment à Sycomore Asset Management et la coordination de l'activité marketing à Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio. Les informations contenues dans le présent document relatives aux produits et services fournis par Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio sont publiées à titre purement indicatif. Par ailleurs, elles ne constituent ni en totalité, ni en partie un service de conseil en investissement, et ne constituent ni une offre, ni une recommandation personnalisée en vue de la souscription ou du rachat de parts, actions ou autres participations dans les produits d'investissement ou services d'investissement présentés. Elles ne sont pas liées ni destinées à constituer la conclusion d'aucun contrat ou engagement. Ce document ne constitue en aucun cas la recommandation d'une stratégie, ni un conseil d'investissement. Les informations contenues dans ce document sont régulièrement mises à jour par Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio qui n'assume aucune responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions et de pertes ou dommages résultant de l'utilisation de ces informations à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont prévues. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, et le produit présenté présente un risque de perte en capital. Le client devra lire attentivement le DICI, qui doit lui être soumis avant toute souscription ainsi que le prospectus; ces documents sont disponibles sur notre site Internet (www.generali-investments.com), sur celui de Generali Investments Luxembourg S.A. (www.generali-investments.lu), Société de gestion de Generali Investments SICAV, et auprès des distributeurs.

Generali Investments est la marque commerciale de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio, Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Generali Investments Luxembourg S.A. and Generali Investments Holding S.p.A.. Generali Investments fait partie du Groupe Generali créé en 1831 à Trieste sous le nom de Assicurazioni Generali Austro-Italiche.

Certaines informations contenues dans cette publication ont été obtenues par des sources extérieures à Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio. Bien que ces informations soient considérées comme fiables aux fins utilisées dans le présent document, aucune certitude n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

© 2022 - Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio.